

NUMERO : 2025 - 091
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la proposition de la société « CHEVAL SPECTACLE », sise 27 rue d'Ombreval – 95330 DOMONT, représentée par la Présidente Madame Devallois Claude,

Considérant la volonté de la ville de mettre en place un spectacle équestre lors de la fête de quartier, sur le thème Far West, un décor et plusieurs tableaux équestres pour un montant de 1 529,75 centimes euros TTC (mille cinq cent vingt-neuf euros et soixante-quinze cents TTC),

Considérant que ce contrat comprend la prise en charge des rémunérations, charges sociales et fiscales de l'ensemble du personnel attaché à la représentation,

Décide :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour la mise en place d'un spectacle équestre sur le thème Far West, un décor et plusieurs tableaux équestres organisés par la société « CHEVAL SPECTACLE », sise 27 rue d'Ombreval – 95330 DOMONT, représentée par la Présidente Madame Devallois Claude, (SIRET 41959910500014).

Article 2 : Que le spectacle aura lieu le dimanche 29 juin 2025 sur l'espace Les Poiriers - Rue de Champagne (horaires à définir).

Article 3 : D'imputer la dépense d'un montant de 1 529, 75 euros TTC (mille cinq cent vingt-neuf euros et soixante-quinze centimes TTC) sur le budget communal.

Article 4 : Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 bd de l'Hautil - BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Sarcelles, le 20 mai 2025

Le Maire

Patrick HADDAD

